



Le journal de la Commune d'ENCHENBERG

Juillet 2014!!

Editorial du Maire,



Le maire,
M FATH Bernard



1^{ère} Adjointe
Mme WITTMANN
Véronique



2^{ème} Adjoint
M GLASER Pascal



3^{ème} Adjointe
Mme HECKEL
Micheline



4^{ème} Adjoint
M BUCHHOLZER
Fabien

Avec ce premier numéro du bulletin communal diffusé par la nouvelle municipalité, je tiens à vous remercier toutes et tous, chers concitoyens d'Enchenberg, pour la confiance que vous avez témoignée à tous mes colistiers lors des dernières élections municipales du 23 mars dernier. Je tiens ici même à remercier toute mon équipe qui s'est présentée avec moi pour être au service de toute la population d'Enchenberg et pour le soutien qu'elle m'apporte au quotidien.

Malgré mon implication dans la vie municipale depuis tant d'années en tant que secrétaire de mairie, j'ai découvert une autre facette d'exercer la mission municipale. Bien sûr, je n'ignorais pas les responsabilités d'un maire dans une commune et d'aucuns me diront « qu'il a l'habitude de traiter les dossiers et les problématiques liés à la fonction de premier magistrat ». Certes, mais je mesure néanmoins l'ampleur de cette nouvelle tâche qui se distingue de la profession de fonctionnaire municipal et qui se traduit aussi par de nouvelles satisfactions.

Comme je l'avais annoncé durant la campagne électorale, le seul intérêt qui compte pour tous les conseillers municipaux, les adjoints et moi-même, c'est de défendre l'intérêt général.

Dans chaque action, dans chaque prise de décision, dans chaque réponse qu'on pourra apporter aux demandes, il faudra se poser la question « Est-ce que l'intérêt général pour la communauté d'Enchenberg est préservé ? ».

Lors de mon entrée en Mairie, j'ai aussi découvert un personnel municipal dévoué, motivé et sérieux faisant preuve de professionnalisme pour nous épauler dans nos actions futures et pour assurer un service public de qualité que ce soit au secrétariat, au service technique, à l'entretien ou dans les écoles.

L'argent étant le nerf de la guerre, la nouvelle municipalité, lors du vote de son premier budget, a aussi pu mesurer les contraintes financières d'une gestion communale combien même l'équipe municipale précédente a réussi à maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Une année électorale étant une année charnière entre deux municipalités différentes, mon équipe et moi-même nous voulons profiter de cette année pour lancer des études de faisabilité (chiffrer les projets) afin de pouvoir monter les dossiers destinés aux partenaires financiers.

Pour l'instant, le projet d'aménagement du lotissement « Les Marguerites » doit s'achever afin de pouvoir assurer sa pleine promotion pour la vente des lots. C'est l'entreprise COLAS Est de Sarreguemines qui a été retenue pour terminer les travaux au montant de 160 078,-HT.

Compte tenu des nouvelles exigences liées à la réforme des rythmes scolaires, la municipalité a décidé de maintenir l'accueil périscolaire en place et je suis très heureux que notre village puisse offrir un service de qualité aux enfants scolarisés ainsi qu'à leurs parents.

Un grand merci à toutes les associations qui participent à la vie de notre communauté en organisant des manifestations et des fêtes (bravo pour la réussite de la fête de la musique et pour les festivités du 13 juillet dernier). Toutes mes félicitations vont à ceux qui ont réussi leurs examens de fin d'année et tous mes vœux d'encouragement à ceux qui ont eu un peu moins de chance.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer d'excellentes vacances.

Le Maire,
Bernard FATH et toute son équipe.

Contacts

Mairie – 25 rue
Centrale
57415
ENCHENBERG
Tél. 03.87.96.38.78
Fax: 03.87.96.35.57
Courriel:
mairie.enchenberg@
orange.fr

Site:
www.enchenberg.fr



INFOS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Lundi **fermée** - 14h à 17h
Mardi 9h à 12h - 14h à 17h
Mercredi **fermée**
Jeudi 9h à 12h - 14h à 17h
Vendredi 9h à 12h - 14h à 17h

PERMANENCE DES ELUS :



Le **vendredi de 17h à 19h** et sur RDV

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA PLATEFORME DE REMBLAI :

	Samedi	mercredi
Du 5 avril au 25 octobre	14h à 18h	
Du 4 juin au 24 septembre	14h à 18h	16h à 20h

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE ROHRBACH LES BITCHE :

Impérativement présenter la carte système

Lundi **fermée** - 13h à 17h
Mardi 10h à 12h - 14h à 17h
Mercredi 10h à 12h - 14h à 17h
Jeudi 10h à 12h - 14h à 17h
Vendredi 10h à 12h - 14h à 17h
Samedi 9h à 12h - 14h à 17h

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES :

Le mercredi en journée

HUILES USAGEES ET BATTERIES :

A déposer le **VENDREDI de 10h45 à 11h45** à l'atelier municipal situé en face du foyer d'accueil médicalisé Fleur de Vie.

CONTENEUR A VERRES, CHAUSSURES et VETEMENTS:

Au parking de la maison des arboriculteurs situé en face de l'ancienne gare Sncf.

RECUPERATION DE CARTOUCHES D'ENCRE :

Dans le hall de la mairie aux heures d'ouverture

AGENDA

Mercredi 4 juin 2014

Ouverture de la plateforme de remblai tous les mercredis de 16h à 20h jusqu'au 24 septembre 2014.

Dimanche 09 août 2014

Match de gala féminin et soirée pizzas/flammes organisée par la Sportive Française Enchenberg à la salle polyvalente.

Dimanche 31 août 2014

Kermesse paroissiale organisée par l'Association St Joseph à la salle polyvalente.

Dimanche 31 août 2014

Journée portes ouvertes de 10h à 18h au centre équestre MAYER Guillaume.

Mardi 02 septembre 2014

Rentrée des classes des enfants de l'école élémentaire et maternelle.

Vendredi 12 septembre 2014

Réunion de rentrée pour les membres de l'Association des Joyeux seniors à la salle du presbytère.

Samedi 13 et Dimanche 14 septembre 2014

Journées européennes du patrimoine organisées par l'Association de sauvegarde de la Chapelle Ste Véréne.

Dimanche 14 septembre 2014

Marché aux puces organisé par l'Interassociation autour de la salle polyvalente.

Dimanche 5 octobre 2014

Exposition de fruits et légumes organisée par le syndicat des arboriculteurs à la salle polyvalente.

Samedi 11 et dimanche 12 octobre 2014

Exposition d'oiseaux exotiques organisée par l'Association Ailes de couleur à la salle polyvalente.

Mercredi 19 novembre 2014

Ramassage des objets encombrants. Veuillez sortir vos objets la veille.



Les fleurs ça embellit la commune

Concours communal des maisons fleuries

La Commune renouvelle le Concours communal des maisons fleuries pour cet été 2014

Les inscriptions sont ouvertes en mairie jusqu'au jeudi 14 août 2014.

Vous pouvez également vous inscrire, en mairie, au concours départemental "Je fleuris la Moselle" avant le 31 août 2014.
3 photos sont à présenter : 1 photo générale de l'habitation, 1 photo des espaces fleuris et 1 plan rapproché d'un fleurissement.



STP
Tous Travaux de Terrassement

- Terrassement pour vide-sanitaire, sous-sol, fondations
- Réalisation d'un accès (décaissage de la terre, mise en place de cailloux)
- Désochage
- Talutage
- Tranchées (pour pose de tuyaux, galles...)
- Réalisation d'excavation (cave, niche, pose d'une fosse...)

57415 ENCHENBERG
TEL: 03 72 29 19 46
Port: 06 07 60 37 56

Devis gratuit



DERNIERES NOUVELLES

PERMANENCE DES ELUS

Depuis le 1^{er} juillet 2014, la permanence des élus a lieu le **VENDREDI de 17h à 19h**.

Vous pouvez néanmoins prendre RDV dans la semaine avec le maire et les adjoints, en téléphonant durant les horaires d'ouverture à la mairie au 03 87 96 38 78.

Tir de nuit au sanglier

L'adjudicateur de la chasse communale informe les habitants qu'un tir de nuit au sanglier sera pratiqué sur le ban communal pour la saison de chasse 2014/2015.



EVACUATION DES ECOLES

Une manœuvre d'évacuation des écoles a été effectuée par le centre d'intervention Montbronn-Enchenberg en date du 23 mai 2014.

NOUVELLE PLACE DU CADRAN DE L'HORLOGE



L'ancien cadran de l'église St Pierre a été posé par les bénévoles dans le jardin des fleurs. Les aiguilles ont placées sur 6h ce qui correspond à la sonnerie de l'Angélus.



Regroupement des enfants au point de rassemblement qui est situé devant le club de tir.

VERGER ECOLE

Trois classes de l'école élémentaire ont assisté au mois d'avril 2014 à un cours de taille donné par le formateur M Antoine SCHIRMANN, au verger-école. Petit rappel : le verger-école a été créé en 2013 par l'association des arboriculteurs et il est subventionné par le programme européen Leader à hauteur de 4 888,88€.

JEUX DANS LES COURS DE L'ECOLE

L'accès est interdit aux deux cours des écoles maternelle et élémentaire en dehors des horaires de classe.

L'aire de jeux située dans la cour avant de l'école primaire est ouverte aux jeunes enfants, néanmoins les chiens n'y sont pas admis (arrêté du maire n°30/2011 du 06/12/2011).

Les jeux de ballons y sont également interdits.

TRAVAUX A L'AUBERGE STE VERENE

Une nouvelle extraction a été mise en place dans la salle de plonge de l'Auberge Sainte Véréne par l'entreprise Schoendorf Daniel. L'eau condensée est évacuée par la tuyauterie que l'on voit au dessus du caisson.

D'autre part, le service technique communal réalise actuellement un plafond suspendu dans ce local.



SCHOENDORF DANIEL ET FILS

ENERGIE RENOUEVABLE

Chauffage
Climatisation
Pompe à chaleur



Sanitaire
Tubage
Solaire

Tél. 03 87 96 41 72

11 rue de Lambach 57415 Enchenberg



DERNIERES NOUVELLES



ferme mais également fabriquer de la farine et découvrir la fabrication de la laine. Belle journée, riche en émotions et découvertes.

SORTIE A LA FERME PEDAGOGIQUE DE GUEBLING

Le mardi 3 juin, les enfants de l'école maternelle ont eu l'occasion de découvrir les animaux de la ferme pédagogique de Guebling (près de Dieuze). Ils ont pu entrer en contact direct avec les animaux de la



ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE

Une nouvelle balayeuse de voirie a été acquise par la commune auprès des établissements KLEIN d'Adamswiller au prix d'achat HT de 7 090,00€. Elle s'adapte au tracteur tondeuse ISEKI que le service technique dispose déjà. En hiver, elle permettra également de balayer les fines couches de neige dans la cour des écoles.



PUB GRATUITE POUR LES ASSOCIATIONS

Afin d'assurer une publicité gratuite ainsi que toutes annonces (réunions, assemblée générale, etc...) de la vie de l'association, on peut joindre le correspondant local du Républicain Lorrain par courriel laurent.bichler@tubeo.fr ou par ☎ 03 87 96 36 91.



VITESSE SUR LES ROUTES COMMUNALES

Une vitesse excessive des véhicules à moteur est constatée dernièrement dans l'agglomération et notamment sur les routes communales. Nous vous rappelons que la sécurité des piétons et des automobilistes est conditionnée par les limitations des vitesses. La vitesse maximum à l'intérieur des agglomérations est fixée à 50 km/heure depuis le décret du 29 novembre 1990, à l'exception des "zones 30" (Rue Centrale et Rue du Château d'Eau) où la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h (arrêtés du maire n°23/2012 du 25/10/2012 et n°53/2013 du 17/12/2013).

JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE A L'ERMITAGE ET LA CHAPELLE STE VERENE

A l'occasion des journées du patrimoine, l'Association de Sauvegarde de la chapelle Ste Véréne organisera **des visites guidées le dimanche 21 septembre de 8h30 à 11h** sur le thème général : historique du lieu, des bâtiments et des habitants (ermites). Suivant les désirs, il est possible d'approfondir sur les légendes, l'archéologie, l'architecture ou même l'énergie du lieu. La durée des visites est variable de 20 minutes à 1h.

La chapelle sera ouverte la journée de 8h30 à 18h.





DERNIERES NOUVELLES

**Reprise des cours
le 9 septembre 2014**

GYM SENIORS



Pratiquer une activité physique et sportive donne la possibilité de se retrouver avec d'autres, d'échanger, de communiquer et ainsi d'échapper à la solitude.

Pratiquer une activité, c'est aussi redécouvrir son corps, s'en occuper, le remodeler et conserver ses capacités initiales tout en apprivoisant ses limites.

Cette recherche d'acquisition de l'équilibre, de la souplesse, de la force et de l'endurance constitue une remise en confiance et ceci à tous les âges.

Pour les personnes intéressées par une gymnastique douce, le club "GYM SENIORS" vous attend dès le 09 septembre, date d'ouverture des cours. Vous êtes invités à la première séance pour un premier contact ou pour votre inscription.



LE CENTRE EQUESTRE MAYER GUILLAUME

Lors du championnat de Lorraine poney qui s'est déroulé à Rozières aux Salines les 24 et 25 mai dernier, des élèves de l'écurie Guillaume Mayer se sont particulièrement distingués :

- NIRO Perine avec Nadja : championne de Lorraine en poney 3C
- GROSS Léa avec Queen beauty : championne de Lorraine en poney 3D
- MAILLOT Marine avec Ugolin : 3^{ème} place du podium en poney 3D et
- MULLER Jade avec Ulysse : 3^{ème} place du podium en poney 2D.

Deux élèves DORKEL Zoé et GREINER Enzo ont participé début juillet aux championnats de France à Lamotte Beuvron.

ACTIVITES PENDANT LES VACANCES

L'écurie Guillaume Mayer organise des stages d'équitation à la journée et à la demi-journée pendant les vacances scolaires. Tous les niveaux sont acceptés. **Contact au 06 80 92 12 10**

**Journée portes ouvertes
le dimanche 31 août 2014
de 10h à 18h avec démonstrations
équestres**

Aménagement du cimetière

Une dernière touche sur l'aménagement paysager du cimetière a été réalisée par le service technique de la commune. L'espace qui longe le mur sera aménagé de la même manière durant la saison automnale.



ENTRETIEN DES TROTTOIRS

La municipalité tient à rappeler que l'entretien des trottoirs et du caniveau, devant chaque domicile, est à la charge des riverains, c'est-à-dire le nettoyage et le désherbage afin de permettre le passage des piétons en toute sécurité et l'écoulement des eaux le long des caniveaux.

Les occupants des immeubles bordant le trottoir sont tenus de laisser cette voie publique libre aux allers et venues des passants.

Toute négligence est susceptible d'entraîner la responsabilité du propriétaire ou du locataire riverain.

LE STATIONNEMENT GENANT

Est considéré comme gênant la circulation publique, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule : sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons (article R417-10 du nouveau code de la route). Tout arrêt ou stationnement gênant prévu par le présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4^{ème} classe. La mise en fourrière peut être prescrite dans cette situation.

Veillez respecter ces consignes de sécurité !!



**Le prochain ramassage
des objets encombrants
est prévu le mercredi
19 novembre 2014**



DERNIERES NOUVELLES

Respecter vos voisins !

Nous vous rappelons qu'un arrêté municipal a été pris le 7 août 2008 afin de réglementer les horaires d'utilisation de matériels bruyants

L'arrêté précise que les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 20h30/ Le samedi de 9h à 12h et 14h à 19h/ jours fériés de 10h à 12h**

INTERDIT LE DIMANCHE



Les Black Fire



Harmonie de Hangard



L'orgue de Barbarie



Les Southern Men



Antoine et Delphine Beck

Avec la participation du groupe AZIMUT et les North mountains de Siersthal



La Sportive Française d'Enchenberg (section jeunes)

A partir de septembre 2014, date de reprise de la nouvelle saison footballistique, les jeunes licenciés d'Enchenberg intégreront l'Alliance Vosges du Nord (AVN). Cette dernière, créée en 2010 est actuellement composée de jeunes joueurs issus des villages de Montbronn, Rahling et Soucht. Elle sera renforcée par les villages d'Enchenberg et Lemberg pour former un regroupement de cinq villages.

Pourquoi ce rattachement ?

Depuis toujours, nos jeunes espoirs du ballon rond étaient encadrés et pratiquaient leur sport favori sur les infrastructures du village. Le nombre de joueurs et d'encadrants suffisaient pour engager des équipes dans les catégories U9 à U17. Depuis la saison passée, cet effectif était insuffisant pour engager des équipes dans les différents championnats. Par conséquent, nous avions jumelés nos équipes U11 à U17 avec le FC Lemberg. La projection de l'effectif sur la saison à venir s'annonçait catastrophique, le déficit joueurs et encadrants était trop important et ne permettait plus de continuer en commun, ce qui a conduit le comité à prendre la décision d'adhérer à ce regroupement.

Le football n'est pas mort à Enchenberg

Cette décision inévitable adoptée par le comité et surtout par les responsables des jeunes de la SFE pourrait faire croire à l'arrêt du football des jeunes dans notre village. Bien au contraire, il prend un nouveau départ qui certes passera par de nouveaux réglages et quelques changements d'habitudes, mais qui à court terme sera bénéfique aux joueurs et au club.

Si vous souhaitez venir renforcer l'association, en tant que bénévole, éducateur ou joueur ou pour plus de renseignements, veuillez contacter M Pascal GLASER, responsable des jeunes au ☎06.85.18.84.58

Entretien des terrains

La municipalité tient à rappeler aux propriétaires de terrains non bâtis que l'entretien des parcelles et donc le fauchage sont obligatoires.



Feux d'été

Eviter de faire du feu l'été !

Les fumées entraînent des nuisances olfactives. Elles risquent d'incommoder les voisins et de créer des incendies.

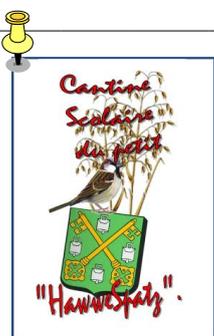
SP PNEUS
ENCHENBERG
 26 rue du Général de Gaulle
VENTES ET MONTAGE PNEUS
 Jantes Alu / tole
 Pièces détachées

ENTRETIEN / VIDANGE
 Disques / Plaquettes - Echappement
 Rotules - Amortisseurs - Kit Distribution

Horaires: Lundi au Vendredi: 9h à 12h / 13h à 18h
 Samedi: Sur RDV

06 75 44 34 35 09 61 63 34 06

Démarrés pneus robotisés De 13 à 22 pouces



CANTINE ET PÉRISCOLAIRE

Le 02 septembre prochain...



A compter de la rentrée 2014/2015, les horaires des cours des écoles élémentaires et maternelles, validés par les instances académiques, seront établis comme suit :

Lundi	8h à 11h30	13h15 à 15h15
Mardi	8h à 11h30	13h15 à 15h15
Mercredi	8h à 10h00	
Judi	8h à 11h30	13h15 à 15h15
Vendredi	8h à 11h30	13h15 à 15h15

Afin de répondre à ces nouvelles dispositions et en tenant compte des avis formulés par les parents, le Conseil Municipal, lors de la séance du 11 juillet 2014, a décidé de modifier les horaires de l'accueil périscolaire et de revoir les tarifs cantine et accueil comme suit :

Tous les tickets seront vendus à l'unité

Service	Horaires d'accueil	lieu	Tarifs par ticket
Périscolaire	De 7h15 à 8h	Accueil à l'école maternelle	2 €
Cantine	De 11h30 à 13h15	Déjeuner préparé par l'Auberge Sainte Véréne	6 €
Périscolaire	De 15h15 à 18h	Au 1 ^{er} étage de l'auberge Sainte Véréne	3 €
Le Mercredi	De 10h à 12h15	Accueil à l'école maternelle	4 €

N.B. Les anciens tickets du périscolaire seront uniquement repris à l'accueil du matin.

Revalorisation des textiles avec Tri d'Union



ENCHENBERG s'engage pour la revalorisation des textiles avec l'entreprise d'insertion TRI D'UNION basée sur Stiring-Wendel. Cette dernière qui emploie 23 salariés, collecte les textiles des associations et des conteneurs en partenariat avec le Relais et Emmaüs France. Notre commune dispose d'1 conteneur dans la Rue de la Gare (à côté de la benne à verre).

ce qu'on peut y mettre...

Des vêtements homme, femme, enfant ; du linge de maison ; des chaussures, maroquinerie ; des peluches et jouets. Les articles usés peuvent également être déposés mais il ne faut pas mettre d'articles mouillés.

Tri d'Union s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire, mais aussi dans une démarche de développement durable car la collecte est entièrement gratuite et permet de réduire les ordures ménagères de la commune en proposant un service de proximité aux habitants.

Les résidents bénéficient d'atelier d'apprentissage et thérapeutique, qui leur permettent de maintenir leurs acquis, voire même de progresser ; notre mission consiste également à favoriser les échanges avec l'extérieur :

La cueillette des fraises :

On récolte...



Puis on transforme le produit récolté...



Une conteuse de la médiathèque de Bitche est venue faire passer un bon moment aux résidents, rassemblés pour l'occasion :



Réunions des Joyeux seniors

Le programme des réunions qui ont lieu au presbytère :

- ♣ 12 septembre 2014 (anniversaires)
- ♣ 26 septembre 2014
- ♣ 10 octobre 2014
- ♣ 24 octobre 2014
- ♣ 7 novembre 2014
- ♣ 21 novembre 2014
- ♣ 5 décembre 2014 (anniversaires)
- ♣ 19 décembre 2014 (repas de Noël)



**EPICERIE - TABAC - PRESSE
RELAIS POSTE COMMERCANT**



Mme BURGUN Michèle
23 Rue Centrale
57415 ENCHENBERG
Tél. 03.87.96.38.71



Le journal **Nos Racines du**
1er semestre 2014 est
disponible en mairie.

DSS-Informatique

NOUVEAU A ENCHENBERG :

- Montage
- Dépannage
- Conseil
- Cours personnalisés tous niveaux

7j/7 et possibilité de se déplacer à domicile

6, rue centrale
57415 ENCHENBERG
06.23.60.64.59

www.dss-informatique.fr
contact@dss-informatique.fr



LB
créa design

Création de mobilier et décoration pour
intérieur et extérieur
www.lbcreadesign.fr

Luc BONNOT
Auto-entrepreneur
luc@lbcreadesign.fr

9 rue du Général de Gaulle
57415 ENCHENBERG
06.80.84.85.42

Maitre d'ouvrage : ENCHENBERG

Exploitant : ENCHENBERG

Réseau : ENCHENBERG

Origine de l'eau : L'eau provient du forage « Vallée Sainte Verene » et subit un traitement de neutralisation et de chloration.

Etat de la protection : Le forage est déclaré d'Utilité Publique par l'arrêté préfectoral n°355 du 22 octobre 1998.

BACTERIOLOGIE

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux. Les analyses ont révélé **100 %** de résultat(s) conforme(s) aux limites de qualité soit **aucune** analyse non conforme sur **10**.

PHYSICOCHIMIE

- **Nitrates** : élément provenant principalement des pratiques culturales, des rejets domestiques et industriels. La limite de qualité est fixée à 50 milligrammes par litre (mg/L). La concentration moyenne annuelle a été de **8,933 mg/L** avec un résultat maximum égal à **9,2 mg/L**. **Aucun** résultat n'a été non conforme sur **3** mesures.
- **Pesticides** : élément provenant principalement de l'infiltration d'herbicides et de fongicides. La limite de qualité est fixée à 0,1 microgramme par litre (µg/L) et par substance. Depuis 2009, environ 400 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau. Toutes les substances recherchées sont restées en dessous des seuils de détection.
- **Dureté** : correspond à la teneur en calcium et magnésium. Une eau dure, de TH supérieur à 30 degrés français (° F), en l'état actuel des connaissances, n'induit aucun risque sanitaire pour les consommateurs mais peut présenter des inconvénients d'ordre domestiques (entartrage des appareils ménagers). La valeur moyenne annuelle du TH a été de **12,9°F** avec un résultat maximum de **13,7°F**.
- **Agressivité** : une eau est dite « agressive » lorsque le « delta pH » est supérieur à 0,3. Une telle eau est susceptible de provoquer des phénomènes de corrosion (notamment des conduites). La moyenne annuelle des « delta pH » était de **0,5** avec un résultat maximum à **0,5**. L'eau a été qualifiée d'eau agressive pour **1** résultat sur **1**.
- **Autres paramètres** :
Tous les autres paramètres mesurés ont présenté une moyenne conforme aux exigences de qualité.

CONCLUSION

L'eau distribuée en 2013 a été sur le plan bactériologique d'excellente qualité. A signaler un dépassement de la référence de qualité pour le paramètre coliformes totaux.

Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées.



MARIAGES du 1er semestre 2014

MARIAGES



Le 03 mai 2014

Le maire a célébré le mariage civil de
WEISENBACHER Christian  FRISON Marie-Claude



Le 15 mai 2014

L'Adjoint a célébré le mariage civil de
BONNOT Marc  SAKORN Malai



Le 17 mai 2014

Le maire a célébré le mariage civil de
FEUERSTOSS Gilles  DAUBY Cécile



Toutes nos félicitations
aux jeunes mariés



Le 14 juin 2014

Le maire a célébré le mariage civil de
MAYER Pierre  MEYER Christelle

"Hawespatze à l'honneur"!!

JOYEUX ANNIVERSAIRE



Mme WEISSENBACHER veuve
COLLING Léonie a fêté ses 90 printemps
le 11 avril 2014.



JOYEUX ANNIVERSAIRE



La doyenne du village,
Mme BEHR veuve FATH Rose a fêté
ses 96 printemps le 26 juin dernier.

96 bougies à souffler

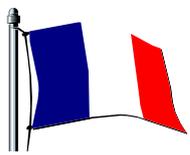


Titre National!

M SARTER Thomas décroche la médaille d'OR "Un des
Meilleurs apprentis de France" dans la spécialité : Tournage
en commandes manuelles.



Toutes nos félicitations !



Les honorés du 14 juillet 2014



La médaille de la Famille Française a été décernée à : Mmes STEINER Isabelle (argent), KOLZ Véronique (bronze) BAGAT Monique (bronze) BICHLER Marie-Louise (bronze) WINDSTEIN Nelly (bronze) M SCHOENDORFF Victor (bronze) M FATH Bernard (bronze).

La médaille du souvenir français a été décernée à : M RIMLINGER Raymond, Mme RIMLINGER Françoise et M BAUMANN Robert.

La médaille d'honneur régionale, départementale et communale a été décernée à : M MEYER Jean-Marc (30 ans)



Dépôt de gerbe au monument aux morts en présence de Rolf ALTPETER, Ortsvorsteher de Hangard, ZINTZ Daniel, Conseiller général et SCHMITT Arsène, Président de l'association du Souvenir Français.



Avec la participation des conscrits classe 1995/1996

*Avec la participation des militaires, des pompiers Montbronn-Enchenberg,
de l'harmonie municipale de Rohrbach-lès-Bitche,
des porte-drapeaux...*



Délibérations du Conseil Municipal depuis les élections municipales du 23 mars 2014

SEANCE DU 08 AVRIL 2014

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le conseil municipal a élu

M FATH Bernard, Maire

Mme WITTMANN Véronique, 1^{ère} adjointe

M GLASER Pascal, 2^{ème} adjoint

Mme HECKEL Micheline, 3^{ème} adjoint

M BUCHHOLZER Fabien, 4^{ème} adjoint

Un poste de conseiller municipal délégué a été créé pour assurer le suivi et le bon fonctionnement des installations informatiques à l'école et au secrétariat de la Mairie. M François OSWALD, conseiller municipal, a été délégué à cette fonction.

COMMISSIONS COMMUNALES

Le conseil municipal a décidé de créer 5 commissions communales :

- ❖ Administration générale et finances
- ❖ Affaires scolaires, cantine, environnement, ordonnateur comptable
- ❖ Patrimoine bâti et relations avec les associations sportives
- ❖ Affaires culturelles, gestion de la salle polyvalente, communication, organisation événementielle
- ❖ Voirie, service de l'eau potable, assainissement

INDEMNITES DE FONCTION

Le Conseil municipal a fixé les indemnités de fonction du maire au taux de 37% et celles des adjoints à 13,5% sur une enveloppe globale de 4 143,60€.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Les représentants du Conseil municipal dans les différents organismes s'établissent comme suit :

- ❖ Syndicat des communes du Pays de Bitche : FATH Bernard, titulaire et KUGEL Corine, suppléante.
- ❖ Syndicat mixte pour la coopération du Parc naturel régional des Vosges du nord : WITTMANN Véronique
- ❖ Commission locale d'évaluation des transferts de charges de la communauté de communes du Pays de Bitche : FATH Bernard, titulaire et WITTMANN Véronique, suppléante.
- ❖ Conseiller communal aux orphelins : HECKEL Micheline
- ❖ Commission d'appel d'offres : FATH Bernard, président, BUCHHOLZER Fabien, GLASER Pascal, GREINER Monique, titulaires. Les suppléants : GASPARD Michel, LEJEUNE Emmanuelle, SCHNEIDER Yannick.
- ❖ Correspondant communal à la Défense : HECKEL Micheline
- ❖ Déléguée à la sécurité routière : HECKEL Micheline
- ❖ Comité national d'Action sociale pour le personnel : WITTMANN Véronique, membre élu et MEHLINGER Monique, déléguée agent.

CONVENTION POUR L'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

Il décide de poser des canalisations sur les parcelles de la section K n° 57 pour la sortie des eaux de pluie de la noue de stockage ainsi que la parcelle n°59 pour la sortie des eaux de

pluie en cas de pluie torrentielle. Une convention de servitude de passage a été signée avec les particuliers.

Il décide de poser des canalisations sur les parcelles de la section K parcelles n° 65 et 66 pour les eaux de pluie du terrain de foot. Une convention de servitude de passage a été signée entre les deux parties.

LOYER DE L'AUBERGE SAINTE VERENE

Il fixe le loyer de l'Auberge Sainte Vèrène à 850,-HT/mois, non indexé jusqu'au 31/03/2015.

SEANCE DU 29 AVRIL 2014

ETAT DE LA DETTE

Le Conseil municipal a pris connaissance de l'état de la dette communale au 1^{er} janvier 2014 qui s'établit à 968 982,10€, soit 758,80€/ habitant pour l'ensemble des trois budgets de la commune : commune, eau et lotissement.

TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil municipal décide de maintenir les taux d'impositions des contributions directes suivantes :

- ❖ Taxe d'habitation : 11,67%
- ❖ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 9,52%
- ❖ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 86,15%

Globalement, le produit de ces trois taxes rapportera au budget de la commune, la somme de 213 462 €

BUDGET INVESTISSEMENT.

Le Conseil municipal considérant que l'exercice 2014 constitue une année de transition, les projets se déclinent de la manière suivante :

- ❖ Achat de matériels divers pour le service technique
- ❖ Réalisation de petits agencements et acquisition de petits mobiliers au niveau de la salle polyvalente
- ❖ Acquisition de nouveaux ordinateurs pour la mairie
- ❖ Travaux de mise aux normes à l'Auberge Ste Vèrène
- ❖ Achèvement des travaux d'aménagement des allées au cimetière
- ❖ Restauration du chemin menant au château d'Eau.

VENTE DE TERRAINS AU LOTISSEMENT

Il décide de vendre trois parcelles, à savoir :

- 1) Lot n° 9 à M OSWALD Guillaume et Mme HELMER Claudia pour un prix global de 35 719,20 € TTC.
- 2) Lot n° 12 aux époux KLEIN Marc pour un prix global de 40 194,00 € TTC.
- 3) Lot n° 3 à M WAGNER Yannick pour un prix global de 39 283,20 € TTC.

ACCEPTATION D'UN REGLEMENT DE SINISTRE

Il accepte le chèque d'un montant de 554,13€ des assurances ACM Iard en réparation du préjudice du vidéo projecteur de l'école.

DROIT DE PREEMPTION

Suite à la vente des terrains situés autour de la Chapelle Ste Vèrène appartenant aux conjoints Chamagne, le conseil municipal décide de ne pas les préempter.



Délibérations du Conseil Municipal depuis les élections municipales du 23 mars 2014

CHEMIN MENANT AU CHATEAU D'EAU

Dans le cadre du dossier relatif à l'acquisition par voie d'expropriation de plusieurs parcelles de terrains formant le chemin d'accès vers le château d'Eau, le Conseil municipal a pris la décision de revenir sur la procédure d'expropriation car un accord a pu être négocié avec les propriétaires concernés en vertu duquel les intérêts de la commune sont préservés et qui répond à la déclaration d'utilité publique. Le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer l'acte de servitude notarié à intervenir qui garantit le passage à toutes personnes et à tous véhicules sans restriction et qui permet à la Commune de réaliser les travaux d'entretien du chemin, la réalisation du fossé et la pose des canalisations nécessaires.

Le Conseil municipal prend acte que cette nouvelle orientation dans la gestion de ce dossier permettra à la Commune de mener ses futurs projets avec sérénité et efficacité dans l'intérêt commun.

MODIFICATION DU REGLEMENT DU LOTISSEMENT

Le Conseil municipal a décidé de modifier l'article traitant des couleurs des tuiles. Dorénavant toutes les couleurs seront autorisées allant du rouge au noir avec toutes les variantes. Cette décision moins contraignante favorisera la commercialisation des lots.

ACHAT ET VENTE DE TERRAINS

Suite à la demande d'acquisition faite par SFR, le Conseil Municipal n'a pas souhaité vendre la parcelle de terrain près du château d'eau supportant l'antenne de téléphonie. L'opérateur SFR loue actuellement ce terrain pour un loyer annuel d'environ 1.900 €. Le Conseil Municipal préfère poursuivre la location de cette partie de terrain conformément au contrat de bail.

De même, suite à une demande d'acquisition d'une parcelle de terrain communal sise en contrebas de la descente rue de la Chapelle, le Conseil Municipal n'a pas estimé opportun de vendre ladite parcelle. Cependant, dans le cadre d'un échange de terrain, le conseil pourrait reconsidérer sa position.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil Municipal a été amené à dresser la liste provisoire des personnes contribuables dont la moitié seulement sera choisie par M. le Directeur des Finances Publiques pour siéger à la Commission Communale des Impôts directs.

CENTRE AERE

La question était également posée sur l'organisation d'un centre aéré durant les vacances d'été. Le Conseil Municipal a pris acte que la nouvelle municipalité n'a pas pu organiser cette année de centre aéré en considération des efforts qui seront axés principalement sur l'organisation de l'accueil périscolaire à partir de la rentrée scolaire de septembre prochain.

FETE DU 14 JUILLET

Le Conseil Municipal a également décidé de financer les friandises qui ont été distribuées à tous les enfants de moins de 14 ans à l'occasion des réjouissances du 13 juillet dernier, veille de la Fête Nationale.

SEANCE DU 11 JUILLET 2014

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT

Le Conseil municipal a pris connaissance de l'état d'avancement des travaux d'aménagement du lotissement "Les Marguerites" qui sont actuellement arrêtés en raison de la défaillance de l'entreprise de travaux publics. Une nouvelle consultation d'entreprises a permis de choisir l'entreprise COLAS EST de Sarreguemines pour un marché d'un montant de 160 078,-HT afin d'achever les travaux permettant une commercialisation optimale des lots. Dès lors, le conseil s'est prononcé favorablement pour la mise en place d'un prêt de 450 000,-€ auprès du Crédit Mutuel du Pays de Bitche, partenaire de la commune.

DEMANDES DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 117,15€ à l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) pour les rencontres sportives scolaires.

Il accorde une subvention à l'Association des Vétérans d'un montant de 1 300,-€ pour le financement des frais de sonorisation lors de la fête de la musique du 21 juin dernier.

Il accorde une subvention de 200 € à l'Amicale des Sapeurs pompiers Montbronn-Enchenberg, pour l'installation des feux d'artifices du 13 juillet.

ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR

Dans le cadre d'une commande groupée effectuée par la Communauté des Communes du Pays de Bitche, le Conseil municipal accepte la proposition d'achat d'un défibrillateur qui sera installé à la salle polyvalente.

DROITS DE PLACE

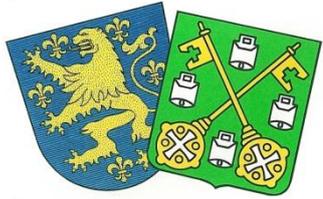
Les droits de place exigibles par les commerçants non sédentaires qui s'installeront sur la place du village sont fixés à 16€/mois. La présence est limitée à 1 séance de vente par semaine et par commerçant.

CREATION DE POSTES

Pour pérenniser le service à la cantine et à l'accueil périscolaire, il décide la création de 2 emplois à 15/35^{ème}. et la création d'un emploi d'aide maternelle à raison de 20/35^{ème}

MOTIONS DE SOUTIEN

Le Conseil municipal soutient l'action de l'Association des Maires de France prenant position contre la diminution des dotations de l'Etat versée aux communes et soutient également le maintien de l'aéroport de Zweibrücken.



JUMELAGE ENCHENBERG-HANGARD



Suite aux élections du "Ortsrat Hangard, Wiebelskirchen, Münchwies" (mai 2014), M Rolf ALTPETER a été réélu Ortsvorsteher. Notre Maire, Bernard FATH a été invité à une journée de présentation et de découverte en date du 5 juillet 2014. Lors de cette rencontre, il a été envisagé de poursuivre l'amitié entre les deux communes notamment par une réception officielle du Conseil Municipal d'Enchenberg à Hangard.





La nouvelle équipe municipale élue en mars 2014



LE MAIRE : M FATH Bernard et son équipe :

Mme WITTMANN Véronique : 1^{ère} adjointe.

Présidente de la Commission des affaires scolaires et Environnement

M GLASER Pascal : 2^{ème} adjoint

Président de la Commission du patrimoine bâti et responsable des relations avec les associations sportives

Mme HECKEL Micheline : 3^{ème} adjointe

Présidente de la Commission des affaires culturelles, de la communication et responsable de la gestion de la salle polyvalente

M BUCHHOLZER Fabien : 4^{ème} adjoint

Président de la Commission des travaux en général : voirie, eau potable et assainissement.

Les Conseillers municipaux : Mmes KUGEL Corine, METZ Fatiha, GREINER Monique, LEJEUNE Emmanuelle, JUNG Kathy, Mrs LANG Philippe, OSWALD François, SCHNEIDER Yannick, STRASSEL Benoît, GASPARD Michel.



M OSWALD François est délégué dans la gestion du site internet de la commune et de l'aide technique du matériel informatique.

AUBERGE SAINTE VERENE

Plat du jour du lundi au samedi à midi
Carte et menus dimanche midi
Carte, pizzas et tartes flambées
vendredi soir



LIVRAISON REPAS À DOMICILE

Fermée le mardi à partir de 15h
et le mercredi toute la journée

1 Rue Centrale 57415 ENCHENBERG

☎03 87 96 43 68

aubergesainteverene@orange.fr

LE JOURNAL DE LA COMMUNE D'ENCHENBERG – JUILLET 2014 n°2

Revue officielle d'information municipale diffusée
gratuitement à 600 exemplaires.

Responsable de la publication : M FATH Bernard
Responsable de la commission : Mme HECKEL Micheline
Conception et réalisation : Mme MEHLINGER Monique
Membres de la commission : WITTMANN Véronique,
GLASER Pascal, BUCHHOLZER Fabien, OSWALD François,
KUGEL Corine, METZ Fatiha